

QUELLES SONT LES NOUVELLES TENDANCES DES LÉGISLATIONS, DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES DANS L'UE EN MATIÈRE D'ASILE ET D'IMMIGRATION EN 2018 ?

FLASH du REM #6 - 2019

Introduction au rapport politique annuel 2018 du REM sur l'immigration et l'asile






Contexte

2018 a marqué une baisse des arrivées de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière, comparées aux taux enregistrés avant 2015. Malgré cette baisse, les États membres et la Norvège continuent de devoir faire face à des défis relatifs à la gestion de l'intégration et du retour d'un nombre important de migrants arrivés en Europe les années précédentes. Par conséquent, les États membres et la Norvège ont introduit des changements dans leurs législations et politiques et des mesures afin d'encourager les parcours de migration légale, de promouvoir l'inclusion des migrants et d'assurer la protection des réfugiés et des groupes vulnérables.

Le rapport politique annuel 2018 du REM sur l'immigration et l'asile,

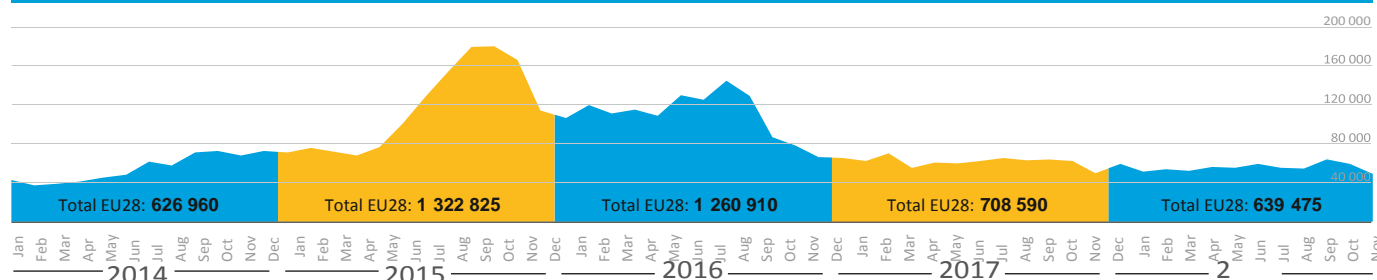
et les rapports nationaux des États membres participants et de la Norvège qui l'accompagnent, proposent une source d'informations dense afin d'informer les décideurs politiques et le public sur différents sujets : quelles ont été les principales évolutions dans le domaine de la migration légale en 2018 ? Quelles ont été les principales mesures relatives à l'intégration introduites au niveau national ? Quelles approches ont été privilégiées afin de prévenir le détournement des canaux de migration légale ? Quelles actions ont été prises afin d'assurer des retours plus efficaces et rapides ? Les principales tendances et conclusions sont présentées ci-dessous.

Principales tendances et résultats

-  Plusieurs États membres ont **simplifié leurs procédures afin de faciliter l'admission de catégories spécifiques de migrants légaux** tels que les employés hautement qualifiés, les stagiaires, les travailleurs au pair et les volontaires.
-  La majorité des États membres et la Norvège ont **modifié les droits et les obligations des personnes demandant la protection internationale**.
-  Les États membres ont continué de **renforcer la protection des mineurs non-accompagnés et autres groupes vulnérables** en formant leurs agents afin qu'ils puissent proposer de meilleurs services. De plus, la définition de la vulnérabilité a été étendue afin d'inclure un plus grand nombre de groupes à risque.
-  La quasi-totalité des États membres **ont revu leurs plans et stratégies d'inclusion**, à la suite de la crise migratoire, et ont élargi leurs mesures d'intégration, afin de rendre les migrants plus autonomes pour qu'ils puissent devenir des membres à part entière de leur société d'accueil.
-  Plusieurs États membres ont **introduit la possibilité de révoquer la nationalité** accordée aux ressortissants de pays tiers en cas de risques pour la sécurité nationale.

-  **Augmenter l'efficacité des contrôles aux frontières était une priorité** pour les États membres et a conduit à l'adoption de nouvelles stratégies, au renforcement des agents aux frontières et de la coopération avec les pays voisins et les États tiers, ainsi qu'avec Frontex.
-  Plusieurs États membres ont **intensifié la lutte contre le trafic de migrants**. Bien que la tendance générale soit à la baisse, la migration irrégulière s'est intensifiée de manière significative sur les routes de la Méditerranée orientale et occidentale/de l'Atlantique.
-  La majorité des États membres **ont revu leurs politiques stratégiques nationales afin de lutter contre le trafic d'êtres humains**, en ratifiant également les principales conventions internationales et en se concentrant sur le renforcement des moyens alloués à leurs agents afin de détecter et d'identifier les victimes plus rapidement.
-  Plusieurs États membres ont **amélioré et simplifié leurs procédures afin de mettre en place des politiques de retour rapides et efficaces**, en encourageant notamment les retours volontaires.

Demandes d'asile dans l'UE des 28 : janvier 2014 – décembre 2018



Source : Asile et primo-demandeurs d'asile. Eurostat (migr_asyappctzm), données extraites le 6 avril 2019.

EN SAVOIR PLUS

À propos du rapport : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports_en

Sur les rapports nationaux : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/nationalreports_en

À propos du REM : https://ec.europa.eu/immigration/informations-g%C3%A9n%C3%A9rales/le-r%C3%A9seau-europ%C3%A9en-des-migrations_fr

Twitter du REM : <https://twitter.com/EMNMmigration>

La traduction en français de ce Flash a été réalisée par le Point de contact français du REM.